



Protocole MDT

Mise en place

28.03.2017



La CGT a été reçue dans le cadre du protocole MDT nuit **dont nous sommes signataires.**

Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.

A la CGT nous ne rentrons pas dans les petits arrangements entre « amis ».

Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place.

Etre informé est une nécessité.

Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous

« Sans passe-droit, sans magouille » !

La direction de la ligne B a donc arrêté l'organisation suivante :

- 1 équipe de 5 agents
- Horaires : 18h15 / 1h30
- Prise de service au pôle
- Roulement de 42 J
- Repos : 0
- Appel à candidatures, par note de service + urban
- Dimension des équipes : 5 agents
- Notification des refus par écrit
- Critères : être titulaire du permis B

+ assermentation

- Grille congés agents des gares et assistants

- **Aucun véhicule, c'est regrettable !**

- Tenue : tous les agents porteront la tenue « agent des gares ».

- Formation : Formation initiale suivi d'une immersion et pour finir formation sur le terrain par la RS MDT.

La Direction nous affirme qu'elle cherche systématiquement à faire tourner les agents aux seins des équipes afin de ne pas créer un « canal historique ». L'esprit étant d'apporter au plus grand nombre des possibilités de « qualification et d'expériences » supplémentaires aux agents B1.

Les immersions agents des gares sont souhaitées. La Direction entend mettre en immersion tous les agents afin que ceux-ci appréhendent au plus juste l'activité réclamée.

Ils seront dès lors à même de pouvoir décider par la suite de se porter ou non volontaires pour intégrer l'équipe MDT.

Pour la CGT, le protocole est respecté mais la CGT restera particulièrement vigilante pour ne pas laisser détourner l'esprit du protocole !

cgtmetrorer@gmail.com

Avec la CGT, je suis informé !

0144785347